

DÉPARTEMENT DE L'EURE  
ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX  
CANTON DE SAINT ANDRÉ DE L'EURE

\*\*\*\*\*

**MAIRIE DE SAINT GERMAIN DE FRESNEY**

7, rue de la Liberté  
27220 SAINT GERMAIN DE FRESNEY  
Tél. /Fax : 02.32.37.32.75  
E- mail : commune.stgermain@orange.fr

**ARRETE  
MUNICIPAL DE CIRCULATION**

Nous, Maire de la Commune de SAINT GERMAIN DE FRESNEY

Vu :

- la loi n° 82-213 du 2 mars modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les Départements, les Régions et l'État,
- le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1, L2213-2 et L2215-21,
- le Code de la Route et notamment les articles R411-1 à R411-9 et R411-25 à R411-28,
- l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,
- l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,
- le règlement général de la commune de SAINT GERMAIN DE FRESNEY

Vu la demande présentée par l'entreprise SODATEC – Parc de la Rocade 16600 RUELLE SUR TOUVRE

Considérant que pour permettre l'exécution des travaux il y a lieu de prendre les dispositions suivantes : d'interdire de circuler pendant le changement des MHA DIPLEXEURS pour le compte d'ORANGE et assurer la sécurité des riverains.

**ARRETONS**

Article 1<sup>er</sup> : A compter du 6 octobre 2021 pour une durée de 2 jours, la circulation de tous les véhicules sera interdite sur la RD 68 rue du Moulin à Vent pour le changement des MHA DIPLEXEURS pour le compte d'Orange.

Article 2 : Les différents panneaux de signalisation seront posés par l'entreprise chargée des travaux.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Maire de la Commune
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Saint André de l'Eure
- Monsieur le Directeur de l'Entreprise chargée des travaux,
- Monsieur le Président d'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Saint Germain de Fresney, le 14 Septembre 2021

Le Maire

Max CONFAIS

